

■ Application n° 8

PLU de Paris (75), Joseph Bedier – Porte d'Ivry

JOSEPH BÉDIER / PORTE D'IVRY - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

13^{ème} arrondissement

Le secteur Bédier-Boutroux Porte d'Ivry fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants, de renouer les solidarités urbaines entre les quartiers parisiens et les communes riveraines, de développer une politique sociale adaptée et innovante et de favoriser le développement économique de ces territoires.

Le projet vise à accueillir des activités économiques, essentiellement autour des portes (avenue de la Porte d'Ivry, avenue de la Porte de Vitry) et conforter et développer le commerce de proximité en prenant appui sur l'appareil commercial existant sur le périmètre de Joseph Bédier (avenue de la Porte d'Ivry-boulevard Masséna et avenue de la Porte de Vitry-boulevard Masséna) et sur le tissu commercial d'Ivry situé dans le prolongement de l'avenue de la porte d'Ivry.

Il est ainsi envisagé de désenclaver la partie orientale du quartier (quadrilatère Franc Nohain - avenue Boutroux - avenue de la Porte de Vitry - périphérique) en assurant la desserte des locaux à créer le long du périphérique notamment sur le site de la tour de logements à démolir. A cette occasion, le stade Boutroux serait remodelé.

Le projet passe aussi par l'accueil de nouveaux programmes de logements qui diversifieront l'offre actuelle dans un objectif de mixité sociale à la fois au cœur du quartier et aux abords de l'avenue de la Porte d'Ivry de façon à établir une continuité bâtie support d'attractivité économique et sociale.

L'amélioration du cadre de vie s'appuie sur la vocation résidentielle du quartier en tirant profit des atouts existants et notamment de la forte présence végétale.

En accord avec le projet de territoire, sont prévues les interventions suivantes :

- **L'amélioration des équipements publics présents sur le site**

La crèche sera restructurée et étendue. Les groupes scolaires E. Levassor et Franc-Nohain seront réhabilités et modernisés. Le centre social de la CAF sera déplacé avenue Claude Régaud et largement agrandi. Le square Boutroux sera réaménagé avec la création de nouveaux accès afin de renforcer son ouverture sur le quartier. Une voie accompagnée d'un mail planté sera créée le long du périphérique entre l'avenue de la Porte d'Ivry et la rue Franc Nohain, de 18 à 22 m en largeur, permettant la desserte de bâtiments écrans vis à vis des bruits routiers.

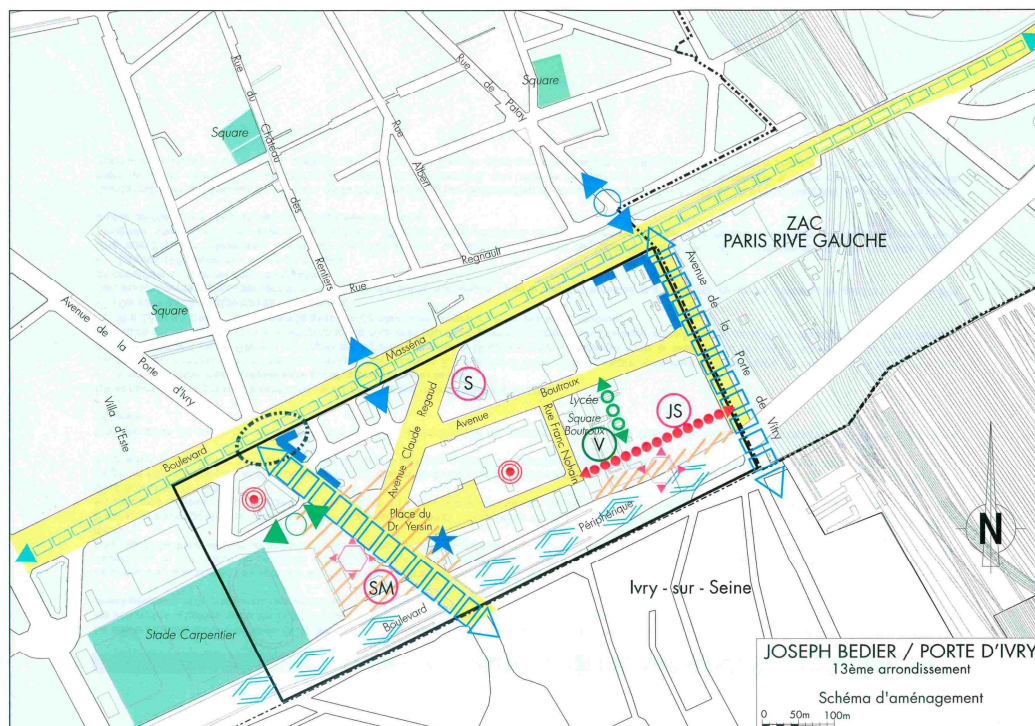
- **De nouveaux équipements municipaux**

Des équipements de quartier (espace jeunes, espace public numérique...) ainsi que des services aux habitants viendront s'inscrire en pied d'immeuble afin de constituer un pôle au cœur du quartier.

- **La requalification des espaces publics**

Une attention particulière sera portée aux parcours piétons sur les plans à la fois du confort et de la sécurité. L'embellissement des espaces publics (propreté, traitement) et leur réaménagement pour offrir davantage d'espaces verts et d'aires de jeux seront entrepris. La façade du stade Carpentier sera traitée de manière à favoriser les continuités avec le quartier.

Conformément au dossier de création de la ZAC approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12, 13 et 14 décembre 2005, le programme global prévisionnel de construction comprend des programmes de logements, une unité de vie pour personnes âgées, l'extension du lycée professionnel, un centre international de séjour ou un hôtel, et divers programmes pour l'emploi ainsi que la reconstitution des services techniques municipaux et du stade Boutroux.






Orientations d'aménagement
par quartier ou secteur

Légende des schémas *1




Les localisations et caractéristiques des voies, ouvrages
publics et espaces verts :

PROJETES :	Equipements publics à créer, ou à modifier	REALISEES :
	E : ENVIRONNEMENT JS : JEUNESSE ET SPORT C : CULTURE S : ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE T : CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS P : PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SM : SERVICES MENAGERAUX	
	Espaces verts publics à créer, ou à modifier V : ESPACE VERT	
	Voie à créer, ou à modifier	
	Voie piétonne à créer, ou à modifier	

Les liens :


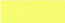




	Désenclaver les quartiers
	Amenager des espaces paysagers en faveur des circulations douces
	Créer ou renforcer la continuité urbaine

Le développement de nouvelles infrastructures :





	Tramway : ligne à réaliser
	Pôle d'échange intermodal à créer ou à restructurer
	Station métro/ RER à l'étude

*1 les textes joints aux schémas précisent et complètent les différents postes de la légende





Les actions d'amélioration de l'environnement :

	Requalifier et mettre en valeur les équipements publics existants
	Requalifier et mettre en valeur les espaces publics
	Couvrir le périphérique ou requalifier ses abords
	Réduire les nuisances phoniques
	Améliorer l'aspect paysager des espaces verts et/ou des équipements sportifs
	Mettre en valeur partiellement ou en totalité le bâti intéressant

Les orientations d'aménagement et de
renouvellement urbain :

	Développer ou reconstituer le tissu urbain
	Dynamiser l'activité commerciale
	Développer l'activité économique
	Réhabiliter ou restructurer les ensembles de logement

Les périmètres *2 :

	Zone d'aménagement concerté (ZAC) correspondant intégralement à un secteur de dispositions particulières (règles de construction)
	Autres Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
	Autres secteurs de dispositions particulières (règles de construction)
	Secteur en attente d'un projet d'aménagement global (art. L.123-2a)

*2 les périmètres réglementaires figurent dans l'atlas général, les périmètres de ZAC dans les annexes graphiques